
VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de :

La Banque Populaire Atlantique, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de crédit, société de courtage d'assurance – garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances, inscrite au registre de commerce de Nantes sous le numéro 857 500 227, dont le siège social est sis 1, rue Françoise Sagan Saint-Herblain 44919 Nantes Cedex 9, agissant poursuites et diligences de son Président Directeur Général, représentant légal domicilié ès qualités audit siège,

Ayant Maître E. BALK-NICOLAS, avocat membre de la SELARL BAILLEUX – BALK-NICOLAS – DOUBLET au barreau de QUIMPER.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Quimper, au palais de justice de ladite ville, 48 quai de l'Odet, au plus offrant et dernier enchérisseur

LE MERCREDI 4 MARS 2015 A 11 HEURES

Des biens dont la désignation suit :

COMMUNE DE ROSPORDEN, LIEUDIT LANDE KEROUAC

Une maison à usage d'habitation cadastrée section A092 n°284 pour une contenance de 2a 10ca, section A092 n°285 pour 61a 50ca, section A092 n°1114 pour 25a 90ca, comprenant au rez-de-chaussée : une cuisine aménagée, des toilettes, une salle de bains, une buanderie, un séjour-salon avec insert, une véranda, une extension (pièce et petit espace avec toilettes et mezzanine à l'étage), à l'étage : petit palier, 3 chambres
Un hangar, un cabanon et terrain.

Mise à prix : 75.000,00 € (soixante-quinze mille euros)

Les biens ci dessus seront vendus aux jour, heure et lieu susindiqués, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé et déposé par Maître BALK-NICOLAS au greffe du Tribunal de Grande Instance de Quimper le 19/02/2014 portant le n° 14/00016, où toute personne peut en prendre connaissance.

Les enchères ne pourront être reçues que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de Quimper. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication

Rédigé par l'Avocat soussigné.

Maître E. BALK-NICOLAS